



Défaire et se défaire de l'aide liée

Voici pourquoi l'aide ne doit jamais être liée aux entreprises de pays donateurs aux dépens des femmes et hommes vivant dans la pauvreté

Par Polly Meeks

Résumé

L'aide liée — aide octroyée à condition que le bénéficiaire l'utilise pour acheter des biens et services issus du pays donateur — fait passer les priorités commerciales des donateurs avant les priorités des femmes et hommes vivant dans la pauvreté.

En général, l'aide liée coûte plus cher que l'aide non liée. D'après les estimations, l'aide liée augmente les coûts de nombreux biens et services de 15 % à 30 %, et ce pourcentage augmente dans le cas de l'aide alimentaire. En plus de coûter plus cher, les biens et services achetés avec une aide liée sont souvent de moins bonne qualité, car ils sont moins adaptés au contexte et aux préférences locales (cf. Section 2.1). En général, un dollar d'aide liée est moins utile qu'un dollar d'aide non liée, privant des personnes en situation de pauvreté de biens et services essentiels qui auraient été parfaitement abordables si l'aide avait pu être utilisée de façon différente.

Par ailleurs, l'aide liée retarde le développement sur le long terme des communautés du Sud, les privant de la chance de décider elles-mêmes des achats les plus adaptés à leurs priorités. Le fait de lier l'aide empêche notamment toute possibilité de passation de marchés sur place, alors qu'un achat local présente la possibilité de créer un « double dividende » : la production des résultats du projet, mais également le développement d'une économie locale plus solide (cf. Section 2.2).

Néanmoins, en dépit d'accords des donateurs sur le déliement de l'aide, l'aide liée représente toujours une partie significative de l'aide bilatérale — une part susceptible d'augmenter, à moins de résister aux pressions commerciales et politiques actuelles (cf. Section 1).

Les donateurs doivent :

- s'engager dans le déliement de la totalité de l'aide fournie ;

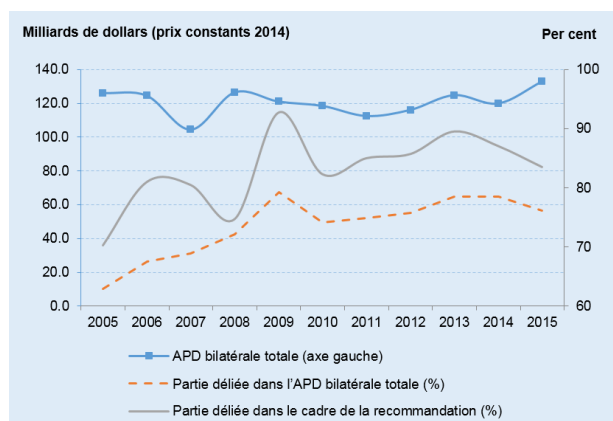
- utiliser par défaut le système local de passation de marchés ;
- supprimer les obstacles à l'obtention de contrats par les entreprises des pays du Sud ;
- promouvoir une passation de marchés en faveur des entreprises locales et des personnes vivant dans la pauvreté.

Section 1 : L'aide liée - notable, opaque et susceptible d'augmenter

L'aide liée — aide octroyée à condition que le bénéficiaire l'utilise pour acheter des biens et services issus du pays donateur¹ — représente toujours une partie significative de l'aide bilatérale (cf. Tableau 1), et ce malgré que les acteurs du développement s'engagent depuis une quinzaine d'années dans le déliement de l'aide. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a notamment publié une recommandation à ce sujet en 2001, renforcée par plusieurs déclarations sur l'efficacité de l'aide au développement et accords des Nations Unies sur le financement du développement.²

En 2015, 16,5 % de l'aide dans le cadre de la recommandation du CAD étaient encore liés — ce qui représente près de cinq milliards de dollars.^{3 4} Mais ces chiffres masquent la véritable quantité d'aide liée et ce pour deux raisons.⁵ Premièrement, une vaste majorité des aides bilatérales n'**entre pas** dans le champ d'application de la recommandation du CAD⁶ et, bien que cela soit difficile à quantifier précisément, ces aides seraient encore plus souvent liées (cf. Tableau 1).⁷

Tableau 1 : Total des engagements au titre de l'APD et parties déliées



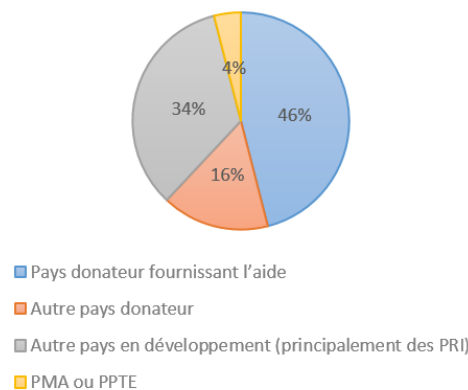
Source : rapport DCD-CAD 2017 sur la recommandation du CAD sur le déliement de l'aide

Deuxièmement, et plus important encore, **même si l'aide est déclarée comme non liée en principe, elle peut tout de même être liée dans la pratique**, par le biais d'obstacles non officiels qui empêchent les entreprises situées en dehors du pays donateur de faire concurrence. De tels obstacles peuvent inclure, par exemple, l'annonce de l'appel d'offres uniquement dans la langue du pays donateur ou la mise en place de critères d'éligibilité extrêmement spécifiques que seule une poignée d'entreprises peut respecter.

Il est impossible de quantifier exactement l'aide liée dans la pratique, mais les données existantes confirment que les sociétés des pays donateurs sont les plus grands bénéficiaires des contrats d'aide conclus par les donateurs de ces mêmes pays. En 2014, les donateurs ont déclaré à l'OCDE des contrats d'aide d'une valeur totale de 15 milliards de dollars dans le cadre de la recommandation du CAD sur le déliement de l'aide, dont 46 % ont été octroyés à des sociétés issues des pays donateurs (cf. Tableau 2).⁸ Dans certains pays donateurs, la proportion de contrats obtenus par des sociétés des pays donateurs était encore plus élevée, y compris dans des pays déclarant des niveaux très faibles d'aide liée en principe : le Canada a indiqué 100 % de son aide comme non liée, alors que 95 % des dépenses contractuelles ont profité à des entreprises canadiennes.⁹

Tableau 2. Distribution des attributions de contrats par valeur (2014)

Distribution des attributions de contrats par valeur (2014)




Source : analyse d'Eurodad sur le Rapport DCD-CAD 2017 sur la recommandation du CAD sur le déliement de l'aide (Tableau 5)

Remarques :

1. Ce tableau s'appuie sur les données de la base de données du CAD de l'OCDE sur l'octroi de contrats. Néanmoins, tous les donateurs ne déclarent pas tous les contrats pertinents dans la base de données, même si cela est prévu par la recommandation sur le déliement de l'aide.
2. PMA = pays les moins avancés ; PPTTE = pays pauvres très endettés ; PRI = pays à revenu intermédiaire.

Les événements récents nous laissent penser qu'une expansion de l'aide liée se profile à l'horizon. Les donateurs élaborent actuellement de nouvelles règles permettant une plus grande utilisation de l'aide en vue de financer des entreprises du secteur privé. En principe, une telle aide pourrait être pleinement déliée. En effet, le déliement est essentiel pour parvenir aux objectifs de l'engagement du secteur privé, dont le soutien du développement du secteur privé local et, au bout du compte, l'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Mais dans la pratique, **la complexité des nouvelles règles entraîne le risque que les donateurs dissimulent leurs transactions liées**. D'ailleurs, une coalition d'organisations de la société civile a fait part à maintes reprises de sa crainte que les règles ne font pas grand-chose pour atténuer ce risque.¹⁰ De plus, les nouveaux gouvernements nationalistes au pouvoir dans certains pays donateurs majeurs cherchent de nouvelles façons de faire en sorte que l'aide serve leurs intérêts



nationaux (définis de façon très étroite) : par exemple, la proposition de lier davantage l'aide alimentaire fait déjà polémique aux États-Unis.¹¹

Au vu de ces tendances, il est urgent de revenir sur les raisons pour lesquelles l'aide liée va à l'encontre des intérêts des personnes vivant dans la pauvreté et d'exposer les mesures clés que les donateurs peuvent prendre afin d'éradiquer l'aide liée une bonne fois pour toutes.

Section 2 : L'aide liée ne répond pas aux priorités des femmes et hommes vivant dans la pauvreté

L'aide liée est désavantageuse pour les femmes et hommes vivant dans la pauvreté, tant sur le court terme que sur le long terme.

2.1: Sur le court terme, l'aide liée limite les résultats en termes de développement

En général, l'aide liée coûte plus cher que l'aide non liée. Il ressort d'un examen de la littérature existante commandé par l'OCDE que l'aide liée est susceptible d'augmenter les coûts de nombreux biens et services de 15 % à 30 %, voire plus dans le cas de l'aide alimentaire.¹² Ainsi, **en général, un dollar d'aide liée est moins utile qu'un dollar d'aide non liée**, ce qui met en péril les résultats clés en matière de développement. En 2015, certains des plus grands projets d'aide liée concernaient la lutte contre le VIH/SIDA et le virus Ebola, deux domaines dans lesquels une utilisation sous-optimale de l'argent pourrait coûter des vies humaines.¹³

En plus de coûter plus cher, **les biens et services achetés avec une aide liée sont souvent de moins bonne qualité, car ils sont moins adaptés au contexte national et aux préférences locales**. Par exemple, il se peut que des technologies obtenues à travers une aide liée ne soient pas compatibles avec les installations de maintenance locale, devenant de ce fait rapidement obsolètes.¹⁴ De même, l'aide alimentaire liée risque de ne pas répondre aux besoins nutritionnels et sociaux locaux : dans certains cas, l'aide alimentaire imposait l'achat de denrées génétiquement modifiées à des pays disposant de politiques vigoureusement opposées à la modification génétique.¹

Le fait de lier l'aide alimentaire peut également retarder son arrivée étant donné les délais de livraison (d'après une étude, un approvisionnement local prendrait environ 13 semaines de moins que la livraison d'une aide liée).¹⁵ Par ailleurs, bien que peu d'études aient traité de ce point, l'aide liée est parfois susceptible d'avoir une empreinte carbone plus importante que de nombreuses autres options d'approvisionnement.

2.2. Sur le long terme, les acteurs du Sud ont les mains liées

L'aide liée est moins efficace sur le long terme, car elle laisse passer l'occasion de soutenir les économies du Sud et de laisser aux pays du Sud s'approprier leurs priorités de développement.

Impact pour les économies locales

En 2014, seuls 4 % des contrats d'aide déclarés au CAD, d'une valeur totale de 15 milliards de dollars, ont été attribués à des fournisseurs situés dans des pays très pauvres.¹⁶

Cela représente véritablement une occasion manquée. **Si l'aide était dépensée localement, chaque dollar présenterait un « double dividende »¹⁷** : l'aide aboutirait à des résultats dans le cadre du projet visé et générerait par la même occasion des revenus et des emplois pour les fournisseurs locaux. Ces revenus pourraient ensuite être utilisés dans d'autres commerces locaux ou imposés localement, créant potentiellement un cercle vertueux de croissance économique.¹⁸ Qui plus est, l'aide dépensée localement peut, lorsque les circonstances s'y prêtent, favoriser le développement de chaînes de valeur locales plus durables en fournissant une source prévisible de revenus qui encourage les fournisseurs à renforcer leurs capacités. Dans certains domaines, tels que la sécurité alimentaire et les produits pharmaceutiques, la promotion d'une production locale durable peut potentiellement sauver des vies.¹⁹ Associée à d'autres interventions d'élimination des barrières à l'entrée, la passation de marchés au niveau local peut également servir à améliorer l'accès des producteurs marginalisés au marché, dont celui des petites propriétaires agricoles²⁰ qui autrement souffriraient de l'inégalité des chances due à la discrimination à l'égard des femmes



lors de l'accès aux terres, au crédit et aux ressources productives.²¹

Bien entendu, l'impact de l'approvisionnement local varie en fonction du contexte et il présente des opportunités, mais également des risques.²² Mais tant que l'aide est liée, que ce soit en principe ou en pratique, l'option visant à soutenir les fournisseurs locaux est rejetée avant même que ses bénéficiaires potentiels n'aient été dûment pris en compte.

Impact sur l'appropriation locale des priorités de développement

L'aide liée va à l'encontre du principe d'efficacité des actions de développement selon lequel les pays du Sud doivent s'approprier leurs priorités de développement étant donné qu'elle empêche les pays du Sud de prendre leurs propres décisions en matière d'achat, les donateurs étant les seuls à décider. Les marchés publics devraient être l'occasion d'injecter des fonds de développement dans des systèmes locaux. Cela permettrait de rendre des comptes aux citoyens et, au final, de renforcer la solidité et la transparence du système.²³ A contrario, l'aide liée donne naissance à de lourdes procédures parallèles cachées du regard des populations locales.²⁴

Les compromis politico-économiques, une question épineuse

Souvent, les facteurs tels que le coût, la qualité, les délais, le développement économique à long terme et l'appropriation locale seront tous en faveur de la passation de marchés avec des fournisseurs locaux et non pas de l'utilisation de processus parallèles et de la sélection d'un fournisseur du pays donateur. Mais la question des compromis se posera inévitablement. Par exemple, il se peut que des donateurs doivent parfois accepter un coût supplémentaire pour soutenir des fournisseurs locaux : le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a rédigé des lignes directrices recommandant d'effectuer les achats localement pourvu que le coût supplémentaire ne soit pas supérieur à 15 %²⁵ et la Banque mondiale établit une marge de 7,5 % à 15 % visant à favoriser les fournisseurs locaux lors d'appels d'offres²⁶ (même si le résultat est discutable dans la pratique).²⁷

Ces compromis ne sont en aucun cas une raison de lier l'aide. Au contraire, la nature délicate de ces compromis est une raison de plus de rendre les décisions en matière d'approvisionnement plus transparentes et plus

factuelles, de sorte que le choix ne se limite pas à la fidélité des donateurs envers une poignée de fournisseurs investissant énormément dans leurs services juridiques et le lobbying.

La fausse logique de l'« intérêt national »

La Section 1 de cet article faisait observer que dans certains pays, les arguments en faveur de l'aide liée en tant que moyen de servir l'intérêt national se faisaient de plus en plus entendre.

Les défenseurs de cette idée affirment en effet que les intérêts — voire les vies — des personnes vivant dans la pauvreté devraient être subordonnés aux intérêts du secteur privé du Nord, notamment lors de l'allocation d'une ressource rare visant explicitement à donner la priorité aux intérêts du Sud. Inutile de réfuter tel argument tant il est immoral.


En plus d'être injuste, cette idée est en total décalage avec les preuves existantes. Une étude de la littérature existante commandée par l'OCDE en 2009 a révélé que, sur base des informations limitées disponibles, « l'impact macroéconomique de l'aide liée [dans les pays donateurs] est relativement limité ».²⁸ Un rapport universitaire publié en 2014 va encore plus loin et conclut que « si certaines études économétriques ont révélé une corrélation positive entre les flux d'aide et les exportations des donateurs, la vaste majorité des chercheurs et universitaires ont conclu que l'aide liée ne génère pas de bénéfices commerciaux significatifs pour les donateurs, entre autres parce qu'elle ne représente qu'un faible pourcentage de leurs exportations ».²⁹ En d'autres termes, même si, contrairement aux principes les plus fondamentaux du CAD de l'OCDE, l'objectif ultime de l'aide était le développement de l'économie du pays donateur, et non pas du pays bénéficiaire, le fait de lier l'aide ne serait tout de même pas la solution.

La marche à suivre

Les recommandations ci-dessous reprennent les étapes clés en vue de mettre fin à l'aide liée et de garantir que la passation de marchés respecte les priorités des femmes et hommes vivant dans la pauvreté.³⁰

A qui s'adressent ces recommandations ?

Afin de s'assurer que les approvisionnements expriment leur potentiel de réduction de la pauvreté et de promotion des droits humains, il est impératif que les



acteurs du Sud (gouvernements, parlements, organisations de la société civile) renforcent les systèmes de passation de marchés et les rendent conformes à leurs propres priorités de développement. L'injustice de l'aide liée vient précisément du fait qu'elle empêche les acteurs du Sud de le faire sans ingérence des intérêts des pays donateurs. Pour cette raison et au vu de l'avantage comparatif d'Eurodad en tant que réseau établi dans le Nord, les recommandations ci-dessous sont destinées aux agences bilatérales, aux organismes multilatéraux, aux organisations de la société civile internationales et aux autres acteurs clés actifs dans la fourniture d'aide depuis les pays du Nord.

1. S'engager dans le déliement de la totalité de l'aide fournie

Le CAD de l'OCDE devrait réviser les règles en matière de fourniture d'aide afin d'indiquer que **l'aide liée ne peut être pleinement considérée comme une aide publique au développement**, puisque son but essentiel n'est pas, par nature, de « favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ». ^{31 32}

En attendant que le CAD prenne des mesures, les donateurs devraient **déliier toute l'aide qu'ils fournissent, quel que soit le pays ou le secteur concerné**, soit à travers l'octroi de contrats principaux ou de contrats de sous-traitance, soit — en cas d'accord sur les modifications apportées aux règles en matière d'aide — au travers d'importations et d'investissements rendus possibles par les nouveaux instruments d'aide du secteur privé.

2. Utiliser par défaut le système local de passation de marchés

Les donateurs, tant bilatéraux que multilatéraux **devraient acheminer l'aide par le biais de systèmes de passation de marchés situés dans les pays bénéficiaires**. Ils ne devraient utiliser d'autres méthodes de passation de marchés que si les citoyens du pays bénéficiaire estiment qu'il existe une raison impérieuse de le faire (ex. : droits humains, environnement, efficacité du développement). ³³

3. Supprimer les obstacles à l'obtention de contrats par les entreprises des pays du Sud

Si les donateurs n'ont pas la possibilité d'utiliser les systèmes nationaux et conservent la responsabilité de la

passation de marchés, ils doivent **veiller à supprimer les obstacles empêchant les soumissionnaires du Sud de participer aux marchés, tout au long de la chaîne de prestation**. ³⁴ Il existe plusieurs obstacles connus, dont l'inaccessibilité des informations, une dimension et une complexité exagérées, des asymétries au niveau de l'accès aux réseaux de soutien tels que les ambassades et la tendance à l'aversion au risque des agents en charge de la passation des marchés. ³⁵

Le CAD de l'OCDE devrait exiger que les donateurs **fassent rapport de la distribution géographique des contrats attribués par rapport à toutes leurs dépenses d'aide bilatérale**, que ce soit lors de l'octroi de contrats principaux ou de contrats de sous-traitance, et fournissent une explication écrite lorsqu'un contrat est attribué à des entreprises du pays donateur. ³⁶

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement devrait **approfondir ses recherches sur la meilleure façon d'éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les entreprises du Sud**, y compris la mesure dans laquelle les différentes modalités d'aide permettent de délier l'aide en théorie et en pratique.

4. Promouvoir une passation de marchés en faveur des entreprises locales et des personnes vivant dans la pauvreté

La passation de marchés peut fortement soutenir l'industrie locale, créer du travail décent (ex. : méthodes à forte intensité de main-d'œuvre) et réduire les inégalités (ex. : soutien aux femmes entrepreneures). Il convient de décider des avantages et inconvénients de ces approches au niveau national. Néanmoins, lorsqu'il n'existe aucune politique nationale claire par rapport aux passations de marchés au profit des personnes vivant dans la pauvreté, les donateurs devraient **privilégier les achats locaux, la collaboration avec des fournisseurs qui créent des emplois décents et les investissements qui permettent de réduire les inégalités**. ³⁷

Les donateurs devraient compléter les marchés en faveur des personnes vivant dans la pauvreté avec d'autres interventions menées au niveau local afin de renforcer les capacités des marchés locaux — par exemple en formant les employeurs locaux au droit du travail ou en soutenant des programmes d'autonomisation économique des femmes entrepreneures.

Références

¹ Pour éviter toute ambiguïté, ce document porte uniquement sur l'aide liée soumise à l'achat de biens et services du pays donateur. Eurodad fait référence aux aides soumises à d'autres conditions, d'ordre politique, comme étant « conditionnées » et non pas « liées ».

² La déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, le Consensus de Monterrey sur le financement du développement, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

³ Le montant d'aide liée varie grandement d'un donateur à l'autre. Sur les 50 plus grands projets d'aide liée repris dans le système de notification des pays créanciers (SNPC) en 2015, 30 venaient des États-Unis et 11 du Japon.

⁴ Direction de la coopération pour le développement / Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, « *2017 Report on the DAC Untying Recommendation* ». Prix de 2016.

⁵ Outre les éléments ci-mentionnés, la coopération Sud-Sud constitue une source significative supplémentaire d'aide liée. Ce point mériterait de faire l'objet d'un rapport séparé.

⁶ La recommandation exclut la coopération technique pure et laisse à la discrétion des membres la décision de lier ou non l'aide alimentaire. Par ailleurs, la recommandation couvre uniquement l'aide octroyée aux pays les moins avancés et aux pays pauvres très endettés. Finalement, toutes les données et tous les chiffres du CAD sur l'aide liée ne tiennent pas compte des coûts administratifs et des dépenses consacrées aux réfugiés dans les pays donateurs, qui sont liés par nature et ne peuvent donc pas être déliés.

⁷ Le Rapport DCD-CAD 2017 sur la recommandation du CAD sur le déliement de l'aide inclut des données indicatives, mais il est difficile de vérifier la fiabilité des informations transmises par les donateurs sur les aides liées et non liées octroyées en dehors du cadre de la recommandation.

⁸ Ibid. Analyse par valeur.

⁹ Ibid. Les pourcentages font référence à l'aide octroyée dans le cadre de la recommandation du CAD.

¹⁰ Voir, par exemple, notre document de position de mars 2017 intitulé « *CSO Recommendations on the PSI Reform* ».

¹¹ Wroughton et Zengerle, « *Exclusive: White House Weighs Tightening U.S Food Aid Shipping Rules - Sources* » ; Reuters, « *Trump Drops Plan to Change How Food Aid Shipped* ».

¹² Clay, Geddes et Natali, « *Untying Aid: Is It Working?* ».

¹³ Source : analyse de la base de données du système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD de l'OCDE.

¹⁴ Carbone, « *Much Ado about Nothing? The European Union and the Global Politics of Untying Aid* ».

¹⁵ La Chimia, « *Tied Aid and Development Aid Procurement in the Framework of EU and WTO Law* », p. 70.

¹⁶ Lentz, Barrett et Gómez, « *The Impacts of Local and Regional Procurement of US Food Aid: Learning Alliance Synthesis Report* ».

¹⁷ C'est-à-dire dans les pays les moins avancés et dans les pays pauvres très endettés — source : rapport du DCD-CAD 2017 sur la recommandation du CAD sur le déliement de l'aide, tableau 5 (attribution des contrats dans le cadre de la recommandation), analyse par valeur.

¹⁸ Ellmers, « *How to Spend It: Smart Procurement for More Effective Aid* ».

¹⁹ La Peace Dividend Trust (PDT) a analysé cet effet en détail en Afghanistan dans sa publication de 2009 intitulée « *Spending the development dollar twice: the local economic impact of procurement in Afghanistan* ».

²⁰ La Chimia, « *Tied Aid and Development Aid Procurement in the Framework of EU and WTO Law* » ; Ellmers, « *How to Spend It: Smart Procurement for More Effective Aid* » ; GIZ / Communauté de l'Afrique de l'Est / CNUCED, « *Policy Coherence for Local Production of Pharmaceutical Products* ».

²¹ Ellmers, « *How to Spend It: Smart Procurement for More Effective Aid* ».

²² Gender and Development Network, Gender Action for Peace and Security et UK SRHR Network, « *Turning Promises into Progress: Gender Equality and Rights for Women and Girls - Lessons Learnt and Actions Needed* ».

²³ Y compris des risques socio-environnementaux (ex. : si les entreprises locales ne respectent pas les normes environnementales de base) et économiques (ex. : risque d'inflation dans certains contextes). Pour de plus amples informations sur les risques économiques, voir « *A methodology for assessing the impact of local hiring and local procurement by development partners* » publié en 2011 par la Peace Dividend Trust.

²⁴ Ce raisonnement a de nombreux points en commun avec les arguments avancés en faveur de l'octroi d'une aide sous la forme de l'appui budgétaire (ex. : UK Aid Network, « *Budget Support* », <http://www.ukaid.org.uk/aid-quality/budget-support/> [date de consultation : 7 septembre 2017]).

²⁵ Ellmers, « *How to Spend It: Smart Procurement for More Effective Aid* ».

²⁶ CNUCED, « *Sourcing from Local Suppliers - UNHCR/Emergency Handbook* ».

²⁷ Banque mondiale, « *Procurement Regulations for IPF Borrowers* ».

²⁸ Ellmers, « *How to Spend It: Smart Procurement for More Effective Aid* ».

²⁹ Clay, Geddes et Natali, « *Untying Aid: Is It Working?* ».

³⁰ Carbone, « *Much Ado about Nothing? The European Union and the Global Politics of Untying Aid* ».

³¹ Les recommandations s'appuient fortement sur celles de Bodo Ellmers dans son ouvrage intitulé « *How To Spend It* ».

³² Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, « *Is It ODA?* ».

³³ Cet argument a déjà été avancé par Ellmers dans son ouvrage intitulé « *How to Spend It* ».

³⁴ Par exemple, si le marché n'établit aucune mesure de protection contre les projets d'infrastructures qui porteraient atteinte à des habitats protégés, s'il ne spécifie pas que les biens et services fournis doivent respecter les normes relatives à l'accessibilité par les personnes handicapées ou s'il ne fixe pas des seuils de transparence et de redevabilité.

³⁵ Cela inclut les marchés attribués par les entrepreneurs du secteur privé, par les organisations de la société civile ou par les entreprises financées au travers des nouveaux instruments d'aide du secteur privé.

³⁶ Ellmers, « *How to Spend It: Smart Procurement for More Effective Aid* ».

³⁷ Des dispositions similaires en matière de transparence seront requises en cas d'accord sur la proposition d'inclusion des instruments du secteur privé dans l'APD.

³⁸ Sans préjudice de l'exigence de base selon laquelle les marchés doivent être conclus dans le respect des droits humains et les obligations environnementales.



Remerciements

Je tiens à remercier Bodo Ellmers, Jeroen Kwakkenbos et Jesse Griffiths (Eurodad), Jens Sedemund et Aussama Bejraoui (OCDE), Vitalice Meja (Reality of Aid Africa) et Chiara Capraro (Womankind) pour leurs précieuses observations.

Les opinions exprimées ici sont uniquement celles d'Eurodad, et j'assume l'entière responsabilité des erreurs et omissions contenus dans cet article.

Eurodad

Le Réseau européen sur la dette et le développement (Eurodad) est un réseau composé de 46 organisations non gouvernementales issues de 19 pays européens qui travaillent ensemble sur des questions liées à la dette, au financement du développement et à la réduction de la pauvreté. Eurodad offre aux organisations non gouvernementales une plateforme pour examiner des problèmes, recueillir des renseignements et des idées et mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer collectives.

Pour de plus amples informations, notamment sur nos dossiers les plus récents, rendez-vous sur www.eurodad.org

Pour rester au courant de nos nouveautés, abonnez-vous gratuitement à la newsletter d'EURODAD intitulée « Development Finance Watch » sur www.eurodad.org/newsletter/index.aspx?id=108
